

◀ COMPTE RENDU DE SÉANCE ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt et un décembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 14/12/2017, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

PRÉSENTS:

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, Antoine CANADAS, Liliane WEIBLEN, François MEGARD, Purification LOPEZ, Marie-Claire FISCHER, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Denise ROSSET-BRESSAND, Claire-Lise COSTE, Fabrice LODI-CHEMAIN, Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Martine DAVID (à partir du rapport 3), Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Fabienne GILET, Christian MOISSARD, Béatrice CLERC, Véronique MOREIRA (à partir du rapport 9), Muriel MONIER, Pascal LACHAIZE.

ABSENTS :

Stéphane PEILLET, Sandrine LIGOUT, Antoine GALERA

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION:

Bernard GUTTIN à Jean-François MORICE, Michel VILLARD à Catherine HUCHOT, Jacques BURLAT à François MEGARD, Eric FROMAIN à Fabrice LODI-CHEMAIN, Thierry GIMENEZ à Patricia GUICHARD, Amandine GAILLARD à Doriane CORSALE, Christian BULAND à Corinne DUBOS, Véronique MOREIRA à Daniel GOUX (pour les rapports 1 à 8)

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LEMAIRE

oOo

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H00

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal
de la séance du 30 novembre 2017

**Délibération n° 2017_176 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation
(mois de novembre) (communication)**

Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.

**Délibération n° 2017_177 : RESSOURCES HUMAINES : Convention d'objectifs
et de moyens entre l'Association du personnel et la Ville de Saint-Priest – Années
2018 à 2020.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- D'approuver la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyen avec l'Association du Personnel pour une durée de trois à compter du 1^{er} janvier 2018
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention
- De dire que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice 2018

**Délibération n° 2017_178 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal - Vote
du budget primitif pour l'exercice 2018**

A la majorité par :
32 voix pour
8 voix contre

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2018, arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 91 806 567.euros, réparties comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
- opérations réelles	58 930 736	64 835 160
- opérations d'ordre	6 017 624	113 200
Total	64 948 360	64 948 360
Investissement		
- opérations réelles	26 745 007	20 840 583
- opérations d'ordre	113 200	6 017 624
Total	26 858 207	26 858 207

- De dire que le budget principal est voté, selon la nomenclature M14 en vigueur au 01/01/2017, par nature et au niveau du chapitre sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire

Délibération n° 2017_179 : AFFAIRES FINANCIERES : Vote des budgets primitifs 2018 des deux budgets annexes « Usines-relais » et « Ateliers artisanaux »

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- D'approuver successivement les budgets primitifs 2018 des deux budgets annexes, tels que présentés, à savoir :

- budget annexe "Usines-relais", arrêté en dépenses et en recettes à 172 500 euros, répartis entre la section de fonctionnement pour 108 500 euros et la section d'investissement pour 64 000 euros

- budget annexe "Ateliers artisanaux", arrêté en dépenses et en recettes à 120 320 euros, répartis entre la section d'exploitation pour 79 010 euros et la section d'investissement pour 41 310 euros

- De dire que ces budgets annexes sont votés et exécutés :

*par nature et au niveau du chapitre conformément à la nomenclature M14 en vigueur au 01/01/2017, sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire pour le budget annexe « Usines-relais »

*par nature et au niveau du chapitre conformément à la nomenclature M 4 (arrêté du 27 août 2002) sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire pour le budget annexe « Ateliers artisanaux »

Délibération n° 2017_180 : AFFAIRES FINANCIERES : Attribution des subventions pour 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'état des subventions aux associations récapitulé dans le tableau ci-dessous et détaillé en pièce jointe pour un montant de 3 494 987 euros

total scolaire	65 120
total petite enfance	27 000
total sport	853 200
total culture	36 860
total équipements de quartier - jeunesse	1 132 903
total insertion et développement	586 440
total sécurité et prévention	77 104
total action sociale	228 200
total vie associative	16 800
total urbanisme et habitat	30 000
total contrat de ville	275 000
total développement durable - environnement - cadre de vie	31 250
total communication	15 110
total association du personnel	120 000
total général	3 494 987

- D'approuver la subvention de fonctionnement au CCAS pour un montant de 1 985 527 euros
- D'autoriser Monsieur le Maire à mener toutes démarches pour procéder au versement des subventions prévues dans l'état joint

Délibération n° 2017_181 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal admission de titres de recettes en créances éteintes. Exercices 2014 et 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- D'accorder décharge à notre Comptable des sommes non recouvrées
- D'imputer le montant de la dépense à l'article 6542 pour les créances éteintes de l'exercice en cours

Délibération n° 2017_182 : SECURITE ET PREVENTION : Actions de prévention de la délinquance - Octroi d'aides financières

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- D'octroyer une aide financière de 578 € au collège Colette, et une aide financière de 738 € au collège Gérard Philipe, pour l'action de prévention des violences liées à l'usage d'Internet qui se déroulera dans chacun de ces établissements scolaires
- D'octroyer une aide financière de 1 590 € ~pour l'action de prévention du décrochage scolaire« starting-block » et de 1 353,60 € pour l'action « chantier éducatif – mise sous plis » à l'association Sauvegarde 69 prévention spécialisée
- D'octroyer une aide financière de 420,36 € à l'association syndicale libre des Cottages

de Saint-Priest

- De dire que les dépenses relatives à ces subventions seront imputées à l'article 6574

Délibération n° 2017_183 : COMMERCE ET ARTISANAT : Autorisation d'ouverture dominicale

A la majorité par :

36 voix pour

4 voix contre

Le Conseil Municipal décide

- De donner un avis favorable sur le calendrier 2018 proposé relatif aux ouvertures dominicales autorisées pour les commerces de détail

Délibération n° 2017_184 : URBANISME : Acquisition d'une parcelle située avenue Jean Jaurès et cadastrée DH 47 pour la création d'un parking public

A la majorité par :

39 voix pour

1 voix contre

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'acquisition du terrain situé à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Juliette Récamier, et cadastré DH 47, au prix de 400 000 €

- De dire que cette acquisition est subordonnée à la signature de l'acte, au paiement effectif du prix par la Trésorerie de Saint-Priest et à l'application des dispositions figurant dans l'acte notarié

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant, dans les conditions précitées

- De dire que les dépenses relatives à cette acquisition, estimées à 400 000 € pour l'acquisition et à 6 000 € pour les frais de notaire, seront imputées à l'article 2113

Délibération n° 2017_185 : URBANISME : Installations classées – Dossier de demande d'autorisation de la société Enrobés Lyon-Est à Saint Bonnet de Mure – Avis de la commune

A la majorité par :

32 voix pour

8 voix contre

Le Conseil Municipal décide

- De donner un avis favorable au dossier de demande d'autorisation de la société Enrobés Lyon-Est en vue d'exploiter une usine d'enrobage à chaud lieu-dit Les Brosses à Saint Bonnet de Mure

Délibération n° 2017_186 : LOGEMENT : Dispositif prime à l'accession / plan 3A

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'attribution des aides à l'accession comme suit :

Montant global de 10 000 € pour trois ménages pour le programme « PREVERT » - angle rue Cité de l'Abbé Pierre et boulevard Edouard Herriot- ZAC du Triangle - Promoteur RHONE SAONE HABITAT -.

- De dire que la dépense sera imputée à l'article 20422

**Délibération n° 2017_187 : LOGEMENT : Maintien à domicile des personnes à mobilité réduite
Renouvellement de la convention avec l'association "SOLIHA Solidaires pour l'Habitat"**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- D'approuver le renouvellement de la convention de service social d'intérêt général pour favoriser le maintien à domicile des personnes en difficultés avec l'association « SOLIHA – Solidaires pour l'Habitat »

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

-D'approuver le renouvellement du dispositif d'aide pour le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite visant à participer au financement des travaux de leur logement dans les conditions exposées ci-avant

-De dire que les dépenses liées à la subvention de fonctionnement versée à l'association SOLIHA (montant maximal de 17 000 euros) sera imputée à l'article 6228, celle liée au financement des travaux (40 000 €) à l'article 20422

Délibération n° 2017_188 : ACTION SOCIALE : Gestion du foyer d'accueil « l'Eclaircie » - Durée du partenariat avec l'association « Le Mas »

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- D'approuver une durée de 4 ans pour le partenariat entre la Ville et l'association « Le Mas » tel que celui-ci est formalisé dans la convention d'objectifs et de moyens relative à la gestion du foyer d'accueil d'urgence « l'Eclaircie », soit jusqu'au 31 décembre 2018

Délibération n° 2017_189 : EDUCATION : Classes découvertes - Modalités d'attribution de l'aide financière aux groupes scolaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- A approuver la participation financière de la ville à hauteur de 22 € par nuitée et par enfant pour les écoles élémentaires organisant des classes de découverte validées par l'Inspection de l'Éducation Nationale ainsi que par la ville pour l'année scolaire 2017-2018 conformément au document joint en annexe
- A dire que l'aide financière est versée sur la base d'une présence réelle de chaque enfant
- A dire que le montant maximum de la participation de la ville s'élève à 45 000 €
- Approuver le financement des classes découvertes mentionnées en annexe et le cas échéant de demande ultérieure dans la limite d'un montant maximum de 45 000€
- Approuver les conventions de participation financière afférentes avec les écoles concernées
- Autoriser le Maire à signer lesdites conventions
- A dire que les dépenses relatives à la participation communale seront imputées à l'article 6574

Délibération n° 2017_190 : JEUNESSE ET ENFANCE : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec le Comité Pour Nos Gosses

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- D'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec le Comité Pour Nos Gosses pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2018
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention
- De dire que les crédits seront inscrits à l'article 6574 au BP 2018

Délibération n° 2017_191 : JEUNESSE ET ENFANCE : Subventions au Centre Social Louis Braille et au Comité Pour Nos Gosses - Soutien à l'accueil d'enfants porteurs de handicap en milieu ordinaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- D'approuver le versement d'une subvention de 6 000€ au Comité Pour Nos Gosses et de 3 000€ au centre social Louis Braille dans le cadre du dispositif d'accueil d'enfants porteurs de handicaps
- De dire que les crédits seront inscrits à l'article 6574 au BP 2018

Délibération n° 2017_192 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réserve de places au sein de la crèche inter-entreprise « Les lionceaux » à la cité Berliet – Avenant n°1

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- D'approuver la signature d'un avenant n°1 au marché public n° 14/44 conclu avec la société Evancia (groupe Babilou) pour réserver 4 berceaux supplémentaires à la crèche « Les lionceaux » à la cité Berliet, pour la dernière année du marché, portant ainsi le nombre de berceaux à 13 dans cet établissement
- De dire que les dépenses seront imputées à l'article 611

Délibération n° 2017_193 : GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : Gestion et exploitation du centre équestre - Infructuosité de la procédure de délégation de service public - Avenant n°4 à la convention avec l'UCPA

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- De déclarer infructueuse la procédure de délégation de service public liée à la gestion du centre équestre situé 112 chemin de St Bonnet-de-Mûre
- D'approuver la prolongation du contrat de gestion du centre équestre de Saint-Priest qui lie la commune à l'UCPA SPORTS LOISIRS jusqu'au 30 avril 2018 étant précisé que les termes du contrat demeurent inchangés
- D'autoriser le maire à signer l'avenant n°4 à ladite convention

Délibération n° 2017_194 : INTERCOMMUNALITE : Convention constitutive d'un groupement de commandes avec le SIGERLY pour l'achat d'électricité, de gaz et de services associés

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes pérenne pour la passation d'accords-cadres pour la fourniture d'électricité, de gaz et de services associés, coordonné par le SIGERLY dans les conditions essentielles décrites ci-avant
- D'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Priest audit groupement pour l'achat d'électricité, de gaz et de services associés ainsi que pour l'achat d'électricité relative à l'éclairage public
- D'approuver la convention de constitution du groupement de commandes ci-jointe
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant

éventuellement nécessaire à son exécution

- De dire que les dépenses seront inscrites au chapitre nature 6288 du budget 2018

Délibération n° 2017_195 : MOTIONS ET VŒUX : Suppression Article 52 du projet de loi de finance 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- D'interpeller le gouvernement et les parlementaires sur le danger que constitue la mise en œuvre de l'article 52 du projet de loi de finances 2018 tel qu'adopté par l'Assemblée Nationale

- D'apporter son soutien aux représentants des bailleurs sociaux dans les négociations qu'ils mènent actuellement avec le gouvernement

Délibération n° 2017_196 : INFORMATIONS : Montage financier MSPU

Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.

La séance est levée à 21H02

**Le Maire,
Gilles GASCON**